

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 30 novembre 2018	N° 2018-756

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 novembre 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-756

VILLENAVE D'ORNON - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Route de Toulouse - Principe de déclassement - Approbation - Autorisation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la route de Toulouse s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « 50.000 logements autour des axes de transports collectifs », dont la conduite opérationnelle est pilotée par la société publique locale La Fabrique métropolitaine (La Fab), dans le cadre de la mission que la Métropole lui a confiée.

Cette opération a pour objet, en accompagnement de l'extension de la ligne C du tramway, d'opérer la restructuration et la rénovation du secteur de la route de Toulouse, situé à l'entrée sud de la Métropole Bordelaise, sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon. La finalité de ce projet est de redonner à cet axe structurant sa fonction d'entrée d'agglomération, tant en termes fonctionnel que qualitatif.

Au sein du périmètre de la ZAC de la route de Toulouse, la place Aristide Briand fait partie des « îlots témoins 50 000 logements ». Son réaménagement permettra de constituer une nouvelle polarité de centre-ville, marquant le redéploiement de ce territoire.

Pour développer cet îlot témoin, un processus de consultation a été lancé par La Fab et a permis de désigner le groupement de promoteurs représenté par la Société civile de construction-vente (SCCV) EVEIL URBAIN. Ledit projet porte sur la réalisation des îlots A, B, C, D et E, correspondant à un ensemble de constructions à usage de commerces et d'habitation.

Pour mettre en route la phase 2 de ce programme, une demande de permis de construire vient d'être déposée sur les îlots A-B-C de ladite ZAC, dont une partie, d'une superficie de 973 m² environ (972 m² environ parcelle AM 943, place Aristide Briand et 1 m² environ parcelle AM 941, route de Toulouse), se situe sur du domaine public métropolitain et notamment du domaine public routier. Suite à cette demande, il y a désormais lieu de s'assurer de la constructibilité du site et de répondre aux besoins d'obtention des autorisations d'urbanisme consécutives pour pouvoir réaliser toutes les opérations nécessaires à la phase d'étude et pré-opérationnelle jusqu'à la désaffectation effective.

Afin de mener à bien cette procédure et conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, **une enquête publique** a eu lieu, **du 17 octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus**.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article R. 423-1,

VU la délibération n°2014/0806 du 19 décembre 2014 confiant pour 8 ans à la SPL la Fabrique de Bordeaux Métropole, par le biais d'une convention, une mission d'action foncière dans le cadre des projets 50 000 logements,

VU la délibération n°2016/156 du 25 mars 2016 désignant la Société publique locale (SPL) la Fabrique de Bordeaux Métropole comme concessionnaire d'aménagement de la ZAC de la route de Toulouse,

VU l'enquête publique qui a eu lieu du 17 octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'une demande de permis de construire a été déposée sur les îlots A-B-C de la ZAC de la route de Toulouse,

CONSIDERANT QU'une partie de l'emprise des îlots A-B-C de la ZAC de la route de Toulouse, objet de la demande de permis de construire, se situe sur domaine public métropolitain et notamment du domaine public routier,

CONSIDERANT dans le cadre du projet d'aménagement urbain de la ZAC de la route de Toulouse à Villenave d'Ornon, opéré grâce à la concession d'aménagement entre Bordeaux Métropole et la SPL la Fabrique de Bordeaux Métropole, la nécessité de s'assurer de la constructibilité du site et les besoins d'obtention des autorisations d'urbanisme consécutives, au droit des emprises desdits îlots A-B-C,

DECIDE

Article 1 : d'approuver et d'autoriser le principe du déclassement d'une emprise de 972 m² environ cadastrée AM n° 943, située place Aristide Briand et de 1 m² environ, située route de Toulouse et cadastrée section AM n° 941, sur la commune de Villenave d'Ornon, dans le cadre de l'aménagement des îlots A-B-C de la ZAC de la route de Toulouse et de la commercialisation de ces îlots,

Article 2 : de permettre l'engagement de la procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public en vue de la cession des terrains et de la réalisation du projet objet de la demande de permis de construire,

Article 3 : d'autoriser le dépôt du permis de construire pour la réalisation des îlots A-B-C sur l'emprise publique dans l'attente de son déclassement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 DÉCEMBRE 2018	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2018	